



DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 06 novembre 2020 à 17 h 00

AUJOURD'HUI six novembre deux mille vingt

LE CONSEIL MUNICIPAL de la Ville de Clermont-Ferrand, convoqué par Monsieur le Maire le 30 octobre 2020, s'est réuni en visioconférence.

Après avoir ouvert la séance, Monsieur le Maire procède à l'appel.

Etaient présents Mmes et MM. les Membres du Conseil dont les noms suivent :

Olivier BIANCHI, Maire, président la séance

Présent(e)s : Olivier BIANCHI, Christine DULAC ROUGERIE, Nicolas BONNET, Marion CANALES, Cyril CINEUX, Isabelle LAVEST, Grégory BERNARD, Manuela FERREIRA DE SOUSA, Rémi CHABRILLAT, Nicaise JOSEPH, Jean-Christophe CERVANTES, Cécile AUDET, Jérôme GODARD, Odile VIGNAL, Christophe BERTUCAT, Magali GALLAIS, Jérôme AUSLENDER, Anne-Laure STANISLAS, Didier MULLER, Sondès EL HAFIDHI, Charles-André DUBREUIL, Sylviane TARDIEU, Dominique ADENOT, Anna AUBOIS, Marion BARRAUD, Géraldine BASTIEN, Laetitia BEN SADOK, Valérie BERNARD, Fatima BISMIR, Alexis BLONDEAU, Julien BONY, Jean-Pierre BRENAS, Dominique BRIAT, Estelle BRUANT, Fatima CHENNOUF-TERRASSE, Alparslan COSKUN, Samir EL BAKKALI, Eric FAIDY, Christiane JALICON, Claudine KHATCHADOURIAN-TECER, Wendy LAFAYE, Diego LANDIVAR, Cécile LAPORTE, Steve MAQUAIRE-BEAUSOLEIL, Marianne MAXIMI, Pierre MIQUEL, Lucie MIZOULE, Lucas PEYRE, Frédéric PILAUD, Catherine PINET-TALLON, Stanislas RENIÉ, Pierre SABATIER, Vincent SOULIGNAC, Yannick VIGIGNOL, Thomas WEIBEL

Excusé(e)s ayant donné pouvoir :

Excusé(e)s :

Absent(e)s :

Secrétaire : Wendy LAFAYE

Mme Fatima CHENNOUF-TERRASSE quitte la séance avant le vote de la question n°2 et donne pouvoir à Mme Marianne MAXIMI.

Mme Wendy LAFAYE était absente pendant le vote de la question n°4.

Rapport N° 13
REPRÉSENTATION DE LA VILLE AUPRÈS DE LA SOCIÉTÉ PUBLIQUE
LOCALE CLERMONT AUVERGNE

Par délibération du Conseil municipal du 16 juillet 2020, Monsieur Grégory BERNARD, Monsieur Cyril CINEUX et Madame Marion CANALES ont été désignés pour représenter la Commune de Clermont-Ferrand au sein du Conseil d'administration et de l'Assemblée générale de la SOCIÉTÉ PUBLIQUE LOCALE (SPL) CLERMONT AUVERGNE.

S'agissant de la représentation au sein du Conseil d'administration, en complément de la délibération susmentionnée, il vous est proposé d'autoriser spécialement Madame Marion CANALES à présenter sa candidature à la fonction de Présidente du Conseil d'administration et de mandater spécialement les représentants de la Ville à accepter toutes fonctions qui pourraient être confiées par le Conseil d'administration de la SPL au cours de leur mandat

S'agissant de la représentation au sein de l'Assemblée générale de la SPL, et conformément aux statuts de la SPL, un seul représentant de la Ville peut être désigné. Il vous est donc proposé de désigner Madame Marion CANALES en qualité de représentante de la Ville au sein de l'Assemblée Générale de la SPL. Cette représentation interviendra autant en Assemblée générale ordinaire qu'en Assemblée générale extraordinaire.

En application de l'article L.2121-21 du Code Général des Collectivités Territoriales, les nominations s'effectuent au vote au scrutin secret.

Toutefois, cet article prévoit également que le Conseil peut décider, à l'unanimité, de ne pas procéder au scrutin secret aux nominations.

Il vous est donc proposé de procéder à cette désignation au vote à main levée et d'adopter les dispositions de la présente délibération.

DELIBERATION

Après en avoir délibéré,

- 1) Le principe du vote à main levée est adopté à l'unanimité.
- 2) Les propositions sont adoptées à la majorité :
 - De désigner Mme Marion CANALES en qualité de représentante de la Ville au sein de l'assemblée générale de la SPL. Cette représentation interviendra autant en assemblée générale ordinaire qu'en assemblée générale extraordinaire.
 - D'autoriser spécialement Mme Marion CANALES à présenter sa candidature à la fonction de Présidente du Conseil d'administration et de mandater spécialement les représentants de la Ville à accepter toutes fonctions qui pourraient être confiées par le Conseil d'administration de la SPL au cours de leur mandat.

Pour ampliation certifiée conforme.

Fait à Clermont-Ferrand, le

1 0 NOV. 2020

Le Maire,



Olivier BLANCHI

